

<b>Zeitschrift:</b>	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Band:</b>	85 (1997)
<b>Heft:</b>	1404
<b>Artikel:</b>	Vous avez dit "mono"mère ?
<b>Autor:</b>	Rihs, Alexandra
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-281193">https://doi.org/10.5169/seals-281193</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# VOUS AVEZ DIT “MONO” MÈRE ?

**«La monoparentalité, c'est: une femme séparée ou divorcée, qui élève seule un ou deux enfants.»**  
**Abrupte, réaliste, cette définition est tirée d'un rapport intitulé «Les familles monoparentales»**

**«Les familles monoparentales»\*, un rapport réalisé sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) par les chercheurs Laura Cardia-Vonèche, Anne-Catherine Salberg Mendoza et Benoît Bastard, de l'Institut de Médecine sociale et préventive de l'Université de Genève.**

**Réponse à un postulat déposé en mars 1989 par la conseillère nationale Eva Segmüller, cette étude publiée en avril 1996, qui se base sur la littérature et les recherches existantes, constitue la première analyse globale de la condition des familles monoparentales en Suisse.**

## Présentation:

La monoparentalité est donc féminine: dans 85% des cas, sur quelque 83'000 ménages actuellement formés d'un parent seul avec un ou plusieurs enfants de moins de 20 ans, une femme tient les rênes du monofoyer. La proportion atteint jusqu'à 92% dans la tranche d'âge de 20 à 30 ans, soit plus de 7'700 foyers. Séparée ou divorcée: loin devant le veuvage ou le choix d'une maternité célibataire, ces deux causes fondatrices de la monoparentalité se développent en Suisse, suivant la courbe d'accroissement des divorces observée en Europe depuis trente ans, sans connaître pour autant l'explosion observée dans d'autres pays. Quant au nombre d'enfants, calqué sur une tendance tout aussi européenne au «petit ménage», le modèle dominant de la monoparentalité semble être une famille à un enfant, alors que celui des foyers biparentaux en compte généralement deux.

## Rétablissement la famille

Les ménages monoparentaux se féminisent, rajeunissent... s'appauvrisent? Leur situation économique peut varier fortement selon l'origine de la monoparentalité, l'activité professionnelle et les ressources personnelles; les chercheurs soulignent, sur la base d'une étude effectuée à Genève, que «l'on aurait tort de sous-estimer la capacité qu'ont les femmes seules en situation monoparentale de rétablir le niveau de vie de leur famille, après un délai plus ou moins long et en comptant principalement sur leur propre engagement.»

Un rétablissement possible à certaines conditions favorables, tel un apport régulier des pensions alimentaires. Rétablissement qui se paie néanmoins au prix fort d'une réorganisation de la vie familiale - et qui n'empêche pas leur confrontation fréquente à la précarité. Les résultats récents de la première étude sur la pauvreté\*\* menée par le Fonds national de la recherche scientifique ne démentent pas ce constat: près de 60% des personnes pauvres (entre 390 000 et 680 000 selon les critères de seuil considérés) ont moins de 40 ans; en fonction du type de ménage, le taux de pauvreté le plus élevé est atteint par les hommes vivant seuls et les familles monoparentales, même si ces dernières ne représentent «que» 7% de la population défavorisée.

## Haute voltige

Côté pratique, la vie d'un-e chef-fe de famille monoparentale tient de la haute voltige pour parvenir à concilier vie

professionnelle et familiale face au manque criant de structures de prise en charge des enfants, cumul de stress et de fatigue en prime. Pour une mère de famille, revenir sur le marché du travail ou devoir augmenter son taux d'activité, parfois en situation d'urgence et dans un contexte déjà discriminatoire, entraîne souvent des chamboulements: comment faire bouillir la marmite tout en conservant une certaine souplesse d'horaires et, si possible, un emploi proche du domicile?

Parmi les difficultés majeures soulignées par cette étude émergent encore celles liées au coût et à l'obtention d'un logement, ainsi que d'autres, moins concrètes et porteuses de souffrance: l'isolement, la solitude, voire la stigmatisation ressentis par ces parents, qui rendent le soutien de l'entourage déterminant pour sauvegarder un équilibre.

Il existe, heureusement, d'autres appuis précieux pour qui se retrouve dans cette tenaille de problèmes, à commencer par les associations de familles monoparentales, regroupées au sein d'une Fédération suisse, que nous vous présentons en page 15. Des mesures institutionnelles, dont l'instauration par tous les cantons, depuis 1989, d'un système de recouvrement et d'avances des contributions alimentaires; diverses expériences en matière de logement et de prise en charge communautaire de ces foyers; des nouveautés bien reçues comme la médiation familiale et les lieux d'accueil pour l'exercice du droit de visite, sont d'autres formes d'action qui «contribuent à faire évoluer, et à rendre plus légitime l'image de la famille monoparentale comme

une famille à part entière». Contribuent, sans évacuer pour autant «la» question: «Il faut faire quelque chose pour les familles monoparentales, mais quoi?»

## Asseoir une légitimité

Parmi les mesures préconisées par les chercheurs, certaines concernent spécifiquement les parents seuls: création de lieux de rencontre, logements collectifs ou lieux d'accueil communautaires pour les enfants. La plupart, en toute logique, s'inscrivent dans des problèmes généraux dont certains ont comme un arrière-goût de réchauffé: l'accès à l'emploi et ses corollaires, où «les difficultés rencontrées par les femmes en situation monoparentale sont celles que rencontrent toutes les femmes sur le marché du travail», l'accroissement du nombre de structures d'accueil pour la petite enfance, la lutte contre la pauvreté, la possibilité d'assurer l'entretien de l'enfant quelle que soit la situation de ses parents, davantage d'investissement des hommes dans la sphère domestique et des femmes dans la sphère professionnelle...

La liste n'est pas davantage exhaustive que ce résumé d'une première photographie de la monoparentalité, aussi nette que possible en l'état, et dont certains fragments composeront une suite à ce dossier. «Compte tenu du niveau élevé de la divortialité, on peut penser qu'il s'agit d'une forme de vie commune appelée à prendre une place essentielle dans notre société», déclarent les trois chercheurs. Lui reste encore à asseoir sa légitimité sur le droit...

Alexandra Rihs

\*Vous pouvez commander «Les familles monoparentales» auprès de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne, N° de référence: 318. 010.1/96.

\*\*La 1re étude sur la pauvreté en Suisse intitulée «Qualité de vie et pauvreté en Suisse» a été rendue publique en début d'année. Elle aborde, entre autres choses, la problématique de la monoparentalité. Publiée par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique, elle peut être obtenue auprès de Véronique Prati, tél 031 / 308 22 22.

